



Association

Saint-Jean-aux-Bois et les Fêtes

Siège social : Mairie, 60350 Saint-Jean-aux-Bois – association.saintjean.fetes@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION – PROFESSIONNELS

BROCANTE DE SAINT-JEAN-AUX-BOIS DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025 de 7h à 18h

PARTICIPANT : DÉNOMINATION SOCIALE : _____

Nom et prénom du représentant : _____

Adresse complète :

Tél., adresse courriel : _____

N° de la pièce d'identité : _____

Délivrée le : ___ / ___ / _____ par _____

N° RCS : _____

ou pour les auto-entrepreneurs, n° de référence du récépissé de déclaration au CFE ou à l'INSEE

EMPLACEMENT SOUHAITÉ : Je souhaite réserver _____ MÈTRES LINÉAIRES

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Devant le mur du cimetière | <input type="checkbox"/> Devant la mairie | <input type="checkbox"/> Le long de l'abbatiale |
| <input type="checkbox"/> De la vieille porte à l'abbatiale | <input type="checkbox"/> Sous les tilleuls | <input type="checkbox"/> Rue des Abbesses |

TARIF LINÉAIRE : 5 € par mètre

BULLETIN À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ **AVANT LE 24 MAI 2025
À LA MAIRIE DE SAINT-JEAN-AUX-BOIS
accompagné obligatoirement des pièces suivantes :**

- Chèque à l'ordre de : Association Saint-Jean-aux-Bois et les Fêtes
- Photocopie de la pièce d'identité du participant
- Extrait Kbis ou copie de la carte de registre du commerce ou métier
- Chèque de caution de 30€ : *nettoyage emplacement et évacuation des déchets et invendus*
- Acceptation du règlement et signature : *au dos du présent bulletin d'inscription*

Pour tout renseignement complémentaire, écrivez à association.saintjean.fetes@gmail.com



Association

Saint-Jean-aux-Bois et les Fêtes

Siège social : Mairie, 60350 Saint-Jean-aux-Bois – association.saintjean.fetes@gmail.com

Vente au déballage organisée le dimanche 1^{er} juin 2025 à Saint-Jean-aux-Bois
par : l'Association communale Saint-Jean-aux-Bois et les Fêtes.

Règlement

1. La participation à la Brocante nécessite l'inscription préalable, le paiement de l'emplacement, l'acceptation de ce règlement et la fourniture de toutes les pièces requises. Ces éléments doivent être reçus avant la date limite.
2. La vente d'objets neufs est interdite. Les ventes alimentaires et la restauration sont l'exclusivité de l'organisateur.
3. Afin d'être conforme à la loi, chaque participant doit remplir complètement ce bulletin en précisant son identité, son domicile, et en le signant ci-dessous.
4. L'emplacement n'est réservé qu'une fois que l'organisateur a reçu le paiement et les pièces requises, et dans la limite des places disponibles.
5. Le jour de la brocante, le participant devra se référer au panneau accroché devant la Mairie afin de connaître l'emplacement assigné.
6. Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles de la gendarmerie ou de la police, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et pouvoir justifier de son identité.
7. Tous les déchets et invendus devront être retirés des emplacements en fin de brocante. La propreté de l'emplacement fera l'objet d'une caution de 30€ qui sera restituée après contrôle (le participant se présentera à la buvette avant de partir).
8. Le stationnement d'un véhicule n'est généralement pas possible sur l'emplacement, sauf exception validée par l'organisateur.
9. Un passage doit être laissé sur la voirie pour les services d'urgence (pompiers, SAMU, police...)
10. Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de désistement ou pour toute autre raison.

Acceptation du règlement

Je soussigné(e) _____

dont les coordonnées sont au recto de ce bulletin, suis un participant professionnel à la vente au déballage désignée sur ce bulletin. Je confirme mon acceptation du règlement.

Fait à _____ le : ____ / ____ / _____ .

Signature du participant